

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
21 septembre 2017
n° 31 / 7744^e
pages 1753 à 1824



DOSSIER / Cour de Cassation

Réflexion(s) sur la réforme de la Cour de cassation

> sous la direction de Pascale Deumier

1770

ÉDITORIAL

1753 Inspecteur PJ, *Nicolas Dissaux*

POINT DE VUE

1768 Le crépuscule de la sûreté individuelle, *Guillaume Beaussonie*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Dossier - Réforme de la Cour de cassation :

- 1770 Des circuits différenciés au filtrage des pourvois, *Frédérique Ferrand*
1778 Contrôle de conventionnalité et Cour de cassation : de la méthode avant toute chose, *Peggy Ducoulombier*
1783 Motivation enrichie : bilan et perspectives, *Pascale Deumier*
1789 **Panorama** : Droit des biens, *Laurent Neyret et Nadège Reboul-Maupin*
1800 **Notes** : Produits défectueux : de l'éviction du droit commun au renforcement de l'office du juge, *note sous Cass., ch. mixte, 7 juill. 2017, Mireille Bacache*
1807 Contentieux du vaccin contre l'hépatite B : la Cour de Luxembourg sème le doute, *note sous CJUE 21 juin 2017, Jean-Sébastien Borghetti*
1814 La Cour de cassation revient à une définition étroite du délit de provocation à la haine raciale, *note sous Crim. 7 juin 2017, Christophe Bigot*
1819 Pas de modification testamentaire de la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie sans l'assistance du curateur, *note sous Civ. 2^e, 8 juin 2017, Nathalie Peterka*

ENTRETIEN

1824 Ghislain Poissonnier - Interdiction de l'arme nucléaire en droit international : nouvelle étape

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)
Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOVA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Rcvue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Septembre 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine de la fibre: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFEC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

1753

Inspecteur PJ

ACTUALITÉS

1756

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Prescription biennale (cautionnement solidaire): inapplicabilité à l'action de la banque, *Civ. 1^{re}, 6 sept. 2017*

Cautionnement (disproportion): répartition de la charge probatoire et caution avertie, *Com. 13 sept. 2017*

Crédit à la consommation: preuve de l'existence d'un contrat de crédit, *Paris, 22 juin 2017*

Contrat d'affaires

Transport aérien (indemnisation des passagers): distance en cas de correspondances, *CJUE 7 sept. 2017*

Transport routier de marchandises: absence de faute inexcusable du transporteur, *Com. 13 sept. 2017*

Entreprise en difficulté

Déclaration d'insaisissabilité (inopposabilité): saisie à l'initiative des créanciers, *Com. 13 sept. 2017*

Relève de forclusion (commune): pouvoir d'agir exclusif du comptable, *Com. 13 sept. 2017*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (indemnité d'éviction): dénégarion du statut jusqu'à la décision de fixation, *Civ. 3^e, 7 sept. 2017*

Bail commercial (demande de renouvellement): présomption d'acceptation tacite, *Civ. 3^e, 7 sept. 2017*

Société et marché financier

Société civile professionnelle (raison sociale): application de la loi du 28 mars 2011, *Civ. 1^{re}, 6 sept. 2017*

Dividendes (date de naissance juridique): portée sur la saisie-attribution visant un associé, *Com. 13 sept. 2017*

1762

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité du notaire: acte de cession de fonds de commerce de débit de boissons, *Civ. 1^{re}, 6 sept. 2017*

1762

DROIT IMMOBILIER

Bail

Destruction de l'immeuble par incendie: indemnisation du préjudice du propriétaire, *Civ. 3^e, 7 sept. 2017*

1763

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Liberté d'expression (d'un conseiller municipal): condamnation de la France pour entrave, *CEDH 7 sept. 2017*

1764

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Archives publiques (consultation): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 15 sept. 2017*

1765

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Temps partiel: principe de rémunération proportionnelle, *Soc. 7 sept. 2017*

Durée du travail (négociation collective): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 15 sept. 2017*

Heures supplémentaires (forfait horaire): seuil de déclenchement, *Soc. 7 sept. 2017*

Plan de sauvegarde de l'emploi (indemnités): sort des stock-options et de la participation, *Soc. 7 sept. 2017*

Licenciement (irrégularité de la procédure): pouvoir d'appréciation du préjudice, *Soc. 13 sept. 2017*

1767

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

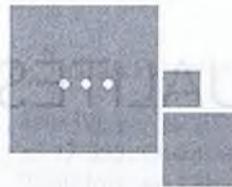
Procédure civile

Expertise judiciaire (rapport): conditions d'opposabilité au tiers, *Civ. 2^e, 7 sept. 2017*

Appel (délai): conventionnalité du délai de distance, *Civ. 2^e, 7 sept. 2017*

Appel (recevabilité): désignation de l'intimé et notification du jugement par RPVA, *Civ. 2^e, 7 sept. 2017*

Mesures d'instruction *in futurum* (requête): portée d'une clause attributive de compétence, *Com. 13 sept. 2017*



POINT DE VUE

1768

Le crépuscule de la sûreté individuelle
par Guillaume Beaussonie



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

DOSSIER

Réflexion(s) sur la réforme de la Cour de cassation

1770

Des circuits différenciés au filtrage des pourvois
par Frédérique Ferrand

1778

Contrôle de conventionnalité et Cour de cassation :
de la méthode avant toute chose
par Peggy Ducoulombier

1783

Motivation enrichie: bilan et perspectives
par Pascale Deumier

PANORAMA

1789

Droit des biens
juin 2016 - juin 2017
par Laurent Neyret et Nadège Reboul-Maupin

NOTES

1800

Produits défectueux: de l'éviction du droit commun
au renforcement de l'office du juge,
note sous Cass., ch. mixte, 7 juill. 2017
par Mireille Bacache

1807

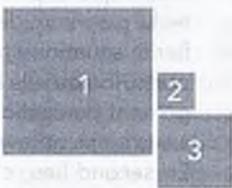
Contentieux du vaccin contre l'hépatite B:
la Cour de Luxembourg sème le doute,
note sous CJUE 21 juin 2017
par Jean-Sébastien Borghetti

1814

La Cour de cassation revient à une définition étroite
du délit de provocation à la haine raciale,
note sous Crim. 7 juin 2017
par Christophe Bigot

1819

Pas de modification testamentaire de la clause
bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie sans l'assistance
du curateur, note sous Civ. 2^e, 8 juin 2017
par Nathalie Peterka



ENTRETIEN

1824

Ghislain Poissonnier - Interdiction de l'arme nucléaire
en droit international: nouvelle étape



À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).

*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr